

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°39-2023-09-013

PUBLIÉ LE 11 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

Préfecture du Jura /

39-2023-09-11-00001 - Arrêté portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire aux prescripteurs de dépenses et de recettes de la préfecture du Jura (10 pages)

Page 3

39-2023-09-11-00002 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses aux agents du SGCD (6 pages)

Page 14

Préfecture du Jura

39-2023-09-11-00001

Arrêté portant délégation de signature en
matière d'ordonnancement secondaire aux
prescripteurs de dépenses et de recettes de la
préfecture du Jura



**PRÉFET
DU JURA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire aux prescripteurs de dépenses et de recettes de la préfecture du Jura

LE PRÉFET

Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 85-1098 du 11 octobre 1985 relative à la prise en charge par l'État, les Départements et les Régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative à la commande publique ;

Vu le plan comptable de l'État associé aux titres III et V des budgets opérationnels de programme ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les Départements ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif à la commande publique ;

Vu l'arrêté n° 39-2016-12-29-008 du 29 décembre 2016 portant réorganisation des services de la préfecture et des sous-préfectures du Jura ;

Vu l'arrêté préfectoral n°39-2020-11-06-001 du 6 novembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental du Jura ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 août 2022 donnant délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses à Mme Gaëlle ARBEY, directrice du secrétariat général commun départemental du Jura ;

Vu le décret du président de la République du 29 juillet 2022, portant nomination de Monsieur Serge CASTEL, préfet du Jura ;

Vu le décret du président de la République du 10 octobre 2022, portant nomination de Madame Natacha VIEILLE, sous-préfète de Dole ;

Vu le décret du président de la République du 16 janvier 2023, portant nomination de Mme Élisabeth SEVENIER-MULLER, secrétaire générale de la préfecture du Jura, sous-préfète de Lons-le-Saunier,

8 Rue de la Préfecture
39030 LONS-LE-SAUNIER CEDEX
Tél. : 03 84 86 84 00
Mél. : prefecture@jura.gouv.fr

Vu le décret du président de la République du 21 juin 2023, portant nomination de Madame Sophie DEKNUYDT, sous-préfète de Saint Claude ;

Vu le contrat de services entre les services prescripteurs de la préfecture du Jura et le centre des services partagés régional de la préfecture de Côte d'Or ;

Sur proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture du Jura ;

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de signature est accordée, en matière d'ordonnancement secondaire délégué, aux fonctionnaires mentionnés en annexe 1 du présent arrêté à l'exception des réquisitions du comptable public.

Article 2 : Pour ses commandes, chaque service prescripteur est chargé de la saisie des formulaires dans l'application ministérielle Chorus formulaires. Les gestionnaires habilités en charge de cette saisie figurent en annexe 2 du présent arrêté.

Article 3 : Les agents, dont les noms sont listés à l'annexe 3 du présent arrêté, sont porteurs de carte achat dans le cadre du paiement des dépenses éligibles à ce dispositif sur le programme 354. À ce titre, ils ont une délégation en matière d'ordonnancement délégué.

Article 4 : Utilisation de l'application Chorus Déplacement Temporaire (Chorus DT)

Délégation de signature est donnée aux agents ci-dessous, à effet de procéder à la validation de l'opportunité du déplacement engageant des frais (rôle valideur VH1) :

- M. Anthony BOIVIN , secrétaire de M. le préfet ;
- Mme Valérie DACLIN, secrétaire de Mme la secrétaire générale et de M. le directeur de Cabinet ;

- Mme Natacha VIEILLE pour les agents de la sous-préfecture de Dole ;
- Mme Camille BERROUX pour les agents de la sous-préfecture de Dole ;
- Mme Ophélie TEIXEIRA, secrétaire de Mme la sous-préfète ;

- Mme Sophie DEKNUYDT pour les agents de la sous-préfecture de Saint-Claude ;
- Mme Angélique SEREX pour les agents de la sous-préfecture de Saint-Claude ;
- Mme Sylvie BERTHET, secrétariat de Mme la sous-préfète ;
- Mme Isalyne BOISSON, secrétaire de Mme la sous-préfète ;

- Mme Aline ROULIN, pour les agents de la direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial (DCPPAT) ;
- Mme Pascale RUISSEAU, pour les agents du bureau de l'appui territorial et financier de la DCPPAT
- Mme Catherine DEBEAUNE pour les agents du bureau de la coordination interministérielle de la DCPPAT

- M. Michel COUTROT pour les agents de la direction de la citoyenneté et de la légalité ;
- M. Jean-Pierre POUPON et Mme Marie-Hélène MONNOYEUR pour les agents du bureau des relations avec les collectivités locales et de l'expertise juridique ;
- Mme Pauline GUILLEMIN et Mme Florence GRESSET pour les agents du bureau de la réglementation générale, des associations et des élections ;
- Mme Auréa CHAUVE et Mme Karine CHAPITAUX pour les agents du bureau des migrations et de l'intégration.

- M. Maxime GUTZWILLER pour les agents de la direction des services du cabinet ;
- Mme Maud COSSIN pour les agents du service des sécurités (bureau de la sécurité intérieure et des polices administratives et du service interministériel de défense et de protection civile) ;
- Mme Laura NOBLOT et M. François CURIE pour les agents du service interministériel de défense et de protection civile ;
- M. Louis-Guillaume FEVRE pour les agents du bureau de la communication interministérielle et de la représentation de l'État ;

Dans le cadre des attributions du Secrétariat général commun départemental :

- Mme Gaëlle ARBEY ;
- Mme Claire LUCAS-VERNUS ;
- Mme Laëtitia ARQUES ;
- Mme Sandrine CAUSSANEL ;

pour l'ensemble des agents de préfecture (notamment les secrétariats particuliers et les personnels de résidence) et sous-préfectures y compris les directeurs et les membres du corps préfectoral en préfecture et sous-préfectures et pour l'ensemble des personnels extérieurs à la structure dans le cadre d'interventions programmées.

Article 5 : Utilisation de l'application Chorus formulaires sur les BOP 354 et 723

Délégation de signature est donnée aux agents ci-dessous, à effet de valider dans l'application Chorus formulaire, les demandes d'engagements juridiques, les constatations de service fait, les ordres à payer, les recettes non fiscales et les fiches de communication pour le BOP 354 :

Sylvie BERTHET	Sous-préfecture de Saint-Claude	BOP 354 BOP 723
----------------	---------------------------------	--------------------

Article 6 : Le présent arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs. A compter de cette date, toutes dispositions antérieures contraires à celles du présent arrêté sont abrogées.

Article 7 : Mme la secrétaire générale de la préfecture du Jura, les responsables des services prescripteurs sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Jura et dont copie sera adressée à Monsieur le directeur régional des finances publiques.

Article 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Fait à Lons le Saunier, le

1. 1 SEP. 2023

Le préfet

Serge CASTEL

Annexe 1

à l'arrêté portant délégation de signature et d'ordonnancement secondaire aux prescripteurs de dépenses et de recettes de la préfecture du Jura.

Programme	Objet	Prescripteur à l'origine de la décision d'achat et de recette ou de la décision attributive de subvention
112	Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	Mme Élisabeth SEVENIER-MULLER, secrétaire générale en cas d'empêchement Mme Sophie DEKNUYDT, sous-préfète de Saint-Claude, Mme Natacha VIEILLE, sous-préfète de Dole ; Mme Aline ROULIN, cheffe du bureau de l'appui territorial et financier, Mme Pascale RUISSEAU, son adjointe
119	Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements	Mme Élisabeth SEVENIER-MULLER, secrétaire générale en cas d'empêchement Mme Sophie DEKNUYDT, sous-préfète de Saint-Claude, Mme Natacha VIEILLE, sous-préfète de Dole ; Mme Aline ROULIN, cheffe du bureau de l'appui territorial et financier Mme Pascale RUISSEAU, son adjointe Le chargé de mission à la sous-préfecture de Saint-Claude
122	Concours spécifiques et administration	Mme Élisabeth SEVENIER-MULLER, secrétaire générale en cas d'empêchement Mme Sophie DEKNUYDT, sous-préfète de Saint-Claude, Mme Natacha VIEILLE, sous-préfète de Dole ; Mme Aline ROULIN, cheffe du bureau de l'appui territorial et financier Mme Pascale RUISSEAU, son adjointe
129	Coordination du travail gouvernemental (délégation interministérielle à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme (DILCRAH))	Mme Élisabeth SEVENIER-MULLER, secrétaire générale en cas d'empêchement Mme Sophie DEKNUYDT, sous-préfète de Saint-Claude, Mme Natacha VIEILLE, sous-préfète de Dole ; M. Maxime GUTZWILLER, directeur des services du cabinet Mme Maud COSSIN, Cheffe du service des sécurités
147	Politique de la ville	Mme Élisabeth SEVENIER-MULLER, secrétaire générale en cas d'empêchement, Mme Aline ROULIN, cheffe du bureau de l'appui territorial et financier Mme Pascale RUISSEAU, son adjointe

Programme	Objet	Prescripteur à l'origine de la décision d'achat et de recette ou de la décision attributive de subvention
161	Sécurité civile	Mme Élisabeth SEVENIER-MULLER, secrétaire générale en cas d'empêchement Mme Sophie DEKNUYDT, sous-préfète de Saint-Claude, Mme Natacha VIEILLE, sous-préfète de Dole ; M. Maxime GUTZWILLER, directeur des services du cabinet Mme Maud COSSIN, Cheffe du service des sécurités Mme Laura NOBLOT, cheffe du service interministériel de défense et de protection civile M. François CURIE, adjoint à la cheffe du bureau du service interministériel de défense et de protection civile ;
216	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur Contentieux	Mme Élisabeth SEVENIER-MULLER, secrétaire générale en cas d'empêchement Mme Sophie DEKNUYDT, sous-préfète de Saint-Claude, Mme Natacha VIEILLE, sous-préfète de Dole ; M. Michel COUTROT, directeur de la citoyenneté et de la légalité, M. Jean-Pierre POUPON, le chef du bureau des collectivités territoriales, Mme Marie-Hélène MONNOYEUR, son adjointe Madame Auréa CHAUVE, cheffe du bureau des Migrations et de l'Intégration
	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur FIPD MILDECA	Mme Élisabeth SEVENIER-MULLER, secrétaire générale en cas d'empêchement Mme Sophie DEKNUYDT, sous-préfète de Saint-Claude, Mme Natacha VIEILLE, sous-préfète de Dole ; M. Maxime GUTZWILLER, directeur des services du cabinet Mme Maud COSSIN, Cheffe du service des sécurités M. Maxime DEHAUD chef du bureau de la sécurité intérieure et des polices administratives M. Arnaud GERARD chargé de mission prévention de la délinquance et de la radicalisation
232	Vie politique, culturelle et associative	Mme Élisabeth SEVENIER-MULLER, secrétaire générale en cas d'empêchement Mme Sophie DEKNUYDT, sous-préfète de Saint-Claude, Mme Natacha VIEILLE, sous-préfète de Dole ; M. Michel COUTROT, directeur de la citoyenneté et de la légalité Mme Pauline GUILLEMIN, Cheffe du bureau de la réglementation générale, des associations et des élections Mme Florence GRESSET, son adjointe ;
303	Immigration et asile	Mme Élisabeth SEVENIER-MULLER, secrétaire générale en cas d'empêchement Mme Sophie DEKNUYDT, sous-préfète de Saint-Claude, Mme Natacha VIEILLE, sous-préfète de Dole ; M. Michel COUTROT, directeur de la citoyenneté et de la légalité Mme Auréa CHAUVE, chef du bureau des migrations et de l'intégration Mme Karine CHAPITAUX, son adjointe

Programme	Objet	Prescripteur à l'origine de la décision d'achat et de recette ou de la décision attributive de subvention
362 Dotations de soutien à l'investissement local (DSIL)	Ecologie	Mme Élisabeth SEVENIER-MULLER, secrétaire générale en cas d'empêchement Mme Sophie DEKNUYDT, sous-préfète de Saint-Claude, Mme Natacha VIEILLE, sous-préfète de Dole ; Mme Aline ROULIN, cheffe du bureau de l'appui territorial et financier, Mme Pascale RUISSEAU, son adjointe
362 Dotations de soutien à l'investissement des départements (DSID)	Ecologie	Mme Élisabeth SEVENIER-MULLER, secrétaire générale en cas d'empêchement Mme Sophie DEKNUYDT, sous-préfète de Saint-Claude, Mme Natacha VIEILLE, sous-préfète de Dole ; Mme Aline ROULIN, cheffe du bureau de l'appui territorial et financier, Mme Pascale RUISSEAU, son adjointe
363 (hors action 4)	Compétitivité	Mme Élisabeth SEVENIER-MULLER, secrétaire générale en cas d'empêchement Mme Sophie DEKNUYDT, sous-préfète de Saint-Claude, Mme Natacha VIEILLE, sous-préfète de Dole ; Mme Aline ROULIN, cheffe du bureau de l'appui territorial et financier, Mme Pascale RUISSEAU, son adjointe
364	Cohésion	Mme Élisabeth SEVENIER-MULLER, secrétaire générale en cas d'empêchement ; Mme Aline ROULIN, cheffe du bureau de l'appui territorial et financier ; Mme Pascale RUISSEAU, son adjointe
380 Fonds vert	Transition écologique	Mme Élisabeth SEVENIER-MULLER, secrétaire générale en cas d'empêchement Mme Sophie DEKNUYDT, sous-préfète de Saint-Claude, Mme Natacha VIEILLE, sous-préfète de Dole, Mme Aline ROULIN, cheffe du bureau de l'appui territorial et financier, Mme Pascale RUISSEAU, son adjointe

Programme	Objet	Prescripteur à l'origine de la décision d'achat et de recette ou de la décision attributive de subvention
754	Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routière (arrêté fixant le montant d'attribution à verser au Département au titre des produits des amendes de police des radars automatiques)	<p>Mme Élisabeth SEVENIER-MULLER, secrétaire générale en cas d'empêchement</p> <p>Mme Sophie DEKNUYDT, sous-préfète de Saint-Claude, Mme Natacha VIEILLE, sous-préfète de Dole ;</p> <p>M. Michel COUTROT, directeur de la citoyenneté et de la légalité</p> <p>M. Jean-Pierre POUPON, le chef du bureau des collectivités territoriales,</p> <p>Mme Marie-Hélène MONNOYEUR, son adjointe</p>

Annexe 2
à l'arrêté portant délégation de signature et d'ordonnancement secondaire aux prescripteurs
de dépenses et de recettes de la préfecture du Jura.

Gestionnaires habilités Chorus formulaires pour la saisie des formulaires

Prénom et nom	Service prescripteur
Mme Audrey BOLE-RICHARD	BOP 129 – BOP 216
Mme Florence BONNIN	BOP 232
Mme Florence GRESSET	BOP 232
Mme Pauline GUILLEMIN	BOP 232
M. Jean-Pierre POUPON	BOP 216
Mme Marie-Hélène MONNOYEUR	BOP 216
Mme Auréa CHAUVE	BOP 216
Mme Nathalie LAMY	BOP 119-754
Mme Isabelle VANDENEECKHOUTTE	BOP 119-754
Mme Frédérique JOLY	BOP 119-112-122-362 (DSID et DSIL) -363 (hors action 4)-147-364-380
Mme Aline ROULIN	BOP 119-112-122-362 (DSID et DSIL)- 363 (hors action 4)-147-364-380
Mme Pascale RUISSEAU	BOP 119-112-122-362 (DSID et DSIL)- 363 (hors action 4)-147-364-380
M. Christophe DECHARRIERE	BOP 119-112-122-362 (DSID et DSIL)- 363 (hors action 4)-147-364-380
Mme Anne JACQUIN	BOP 119-112-122-362 (DSID et DSIL)- 363 (hors action 4)-147-364-380
M. Cédric MOREL	BOP 119-112-122-362 (DSID et DSIL)- 363 (hors action 4)-147-364-380
Mme Brigitte DELSUC	BOP 119
Mme Angélique SEREX	BOP 119
Mme Camille BERROUX	BOP 119
Mme Sandrine SCHILS	BOP 119
Mme Valérie PINTO	BOP 119
Mme Maud COSSIN	BOP 216
M. Maxime DEHAUD	BOP 129 - BOP 216
M. Arnaud GERARD	BOP 216

Annexe -3
à l'arrêté portant délégation de signature et d'ordonnancement secondaire aux prescripteurs de dépenses et de recettes de la préfecture du Jura.

Agents habilités à détenir une carte achat pour les dépenses et paiements

Titulaire de la carte d'achat	Fonctions	Plafond annuel	Plafond par transaction	Niveau 1	Niveau 3
Mme Élisabeth SEVENIER-MULLER	Secrétaire générale de la préfecture	4 000,00 €	1 000,00 €	Oui	Non
Mme Natacha VIEILLE	Sous-préfète de Dole	4 000,00 €	1 000,00 €	Oui	Non
Mme Sophie DEKNUYDT	Sous-préfète de Saint-Claude	4 000,00 €	1 000,00 €	Oui	Non
M. Maxime GUTZWILLER	Directeur des services du cabinet	4 000,00 €	1 000,00 €	Oui	Non
Mme Camille BERROUX	Secrétaire générale de la sous-préfecture de Dole	10 000,00 €	1 000,00 €	Oui	Oui
M. Ludovic PICCAMIGLIO	Agent de la sous-préfecture de Saint-Claude	8 000,00 €	700,00 €	Oui	Oui
Mme Anne-Cécile COTILLON	Directrice de projet Artisanat	2 900,00 €	1 000,00 €	Oui	Non
Mme Audrey FROISSARD	Employée de résidence	18 000,00 €	1 500,00 €	Oui	Non
M. Jean-Bertrand BLANCHON	Chauffeur du Préfet	5 000,00 €	500,00 €	Oui	Non
Mme Maria DA CRUZ OLIVEIRA	Employée de résidence	4 000,00 €	300,00 €	Oui	Non

Préfecture du Jura

39-2023-09-11-00002

Arrêté préfectoral portant délégation de
signature pour l'ordonnancement secondaire
des recettes et des dépenses aux agents du
SGCD

**Arrêté préfectoral portant délégation de signature pour
l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses**

Le Préfet du JURA

VU le Code de la commande publique.

VU la loi n°85-1098 du 11 octobre 1985 relative à la prise en charge par l'État, les départements et les régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU l'arrêté du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leur fonction dans les directions départementales interministérielles

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

VU l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État au sens de l'article 15 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur

VU le décret n°2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

- VU le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 du Premier Ministre relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux
- VU le décret du 29 juillet 2022 portant nomination de M. Serge CASTEL, Préfet du Jura
- VU l'arrêté préfectoral n°39-2020-11-06-001 du 6 novembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental du Jura
- VU le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales, de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;
- VU l'arrêté du 18 janvier 2021 fixant la liste des agents affectés au secrétariat général commun départemental du Jura au 1^{er} janvier 2021 ;

Sur proposition de la directrice du secrétariat général commun départemental,

ARRÊTE

Article 1 : Utilisation de l'application Chorus formulaires

Subdélégation de signature est donnée aux agents ci-dessous, à effet de valider dans l'application Chorus formulaire, les demandes d'engagements juridiques, les constatations de service fait, les ordres à payer, les recettes non fiscales et les fiches de communication pour les BOP indiqués :

Sandrine BRUN-CAUSSANEL	SGCD - SAF	BOP 206 BOP 109 BOP 113 BOP 135 BOP 149 BOP 181 BOP 207 BOP 215 hors volet social BOP 217 hors volet social BOP 161 BOP 216 volet contentieux BOP 232 BOP 362 hors actions 1 et 7 BOP 363 hors action 4 BOP 348
Mylène DONDAINE	SGCD - SAF	BOP 206 BOP 109 BOP 113 BOP 135

		BOP 149 BOP 181 BOP 207 BOP 215 hors volet social BOP 217 hors volet social BOP 161 BOP 216 volet contentieux BOP 232 BOP 362 hors actions 1 et 7 BOP 363 hors action 4 BOP 348
Sandrine BEY	SGCD - SAF	BOP 206 BOP 109 BOP 113 BOP 135 BOP 149 BOP 181 BOP 207 BOP 215 hors volet social BOP 217 hors volet social BOP 161 BOP 216 volet contentieux BOP 232 BOP 362 hors actions 1 et 7 BOP 363 hors action 4 BOP 348
Laëtitia ARQUES	SGCD-SAF	BOP 206 BOP 109 BOP 113 BOP 135 BOP 149 BOP 181 BOP 207 BOP 215 hors volet social BOP 217 hors volet social BOP 161 BOP 216 volet contentieux BOP 232 BOP 362 hors actions 1 et 7 BOP 363 hors action 4 BOP 348
Caroline RAYMOND	SGCD-SAF	BOP 206 BOP 109 BOP 113 BOP 135

		BOP 149 BOP 181 BOP 207 BOP 215 hors volet social BOP 217 hors volet social BOP 161 BOP 216 volet contentieux BOP 232 BOP 362 hors actions 1 et 7 BOP 363 hors action 4 BOP 348
Nathalie LAFITTE	SGCD-SAF	BOP 206 BOP 109 BOP 113 BOP 135 BOP 149 BOP 181 BOP 207 BOP 215 hors volet social BOP 217 hors volet social BOP 161 BOP 216 volet contentieux BOP 232 BOP 362 hors actions 1 et 7 BOP 363 hors action 4 BOP 348
Arnaud GILLET	SGCD-SAF	BOP 206 BOP 109 BOP 113 BOP 135 BOP 149 BOP 181 BOP 207 BOP 215 hors volet social BOP 217 hors volet social BOP 161 BOP 216 volet contentieux BOP 232 BOP 362 hors actions 1 et 7 BOP 363 hors action 4 BOP 348
Anaïs TRENTO	SGCD-SAF	BOP 206 BOP 109 BOP 113 BOP 135

		BOP 149 BOP 181 BOP 207 BOP 215 hors volet social BOP 217 hors volet social BOP 161 BOP 216 volet contentieux BOP 232 BOP 362 hors actions 1 et 7 BOP 363 hors action 4 BOP 348
--	--	---

Article 2 : Certification du service fait :

Délégation est donnée aux fins de certification du service fait au sein des applications informatiques et financières de l'Etat, quel que soit le montant, aux agents ci-après désignés :

Sandrine BRUN-CAUSSANEL, Sandrine BEY, Mylène DONDAINE, Laëtitia ARQUES, Caroline RAYMOND, Nathalie LAFITTE, Arnaud GILLET, Anaïs TRENTO.

Article 3 :

Délégation est donnée aux porteurs de carte désignés ci-après pour effectuer des paiements par carte achat sur les BOP désignés pour le compte de la préfecture, du SGCD, de la DDT et de la DDETSPP :

Titulaire de la carte d'achat	Entité	Plafond annuel	Plafond par transaction	Niveau 1	Niveau 3	BOP autorisé(s)
ARBAY GAELLE	SGCD	4 000,00 €	1 000,00 €	Oui	Non	161 - 216 - 232
BARBEAUX MAXIME	SGCD	4 000,00 €	500,00 €	Oui	Non	161 - 216 - 232
BEY SANDRINE	SGCD	5 000,00 €	600,00 €	Oui	Non	161 - 216 - 232
BOURQUIN MARTINE	SGCD	15 000,00 €	2 000,00 €	Oui	Oui	161 - 216 - 232
CLERC ISABELLE	SGCD	51 000,00 €	2 000,00 €	Oui	Oui	161 - 216 - 232
MUZIC CHRISTOPHE	SGCD	22 500,00 €	2 000,00 €	Oui	Oui	161 - 216 - 232
PAILLARD SEBASTIEN	SGCD	7 000,00 €	500,00 €	Oui	Non	161 - 216 - 232
PUSLECKI PHILIPPE	SGCD	22 500,00 €	2 000,00 €	Oui	Oui	161 - 216 - 232

Article 4 : Le présent arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs. A compter de cette date, toutes dispositions antérieures contraires à celles du présent arrêté sont abrogées.

Article 5 : La secrétaire générale de la préfecture du département du Jura, le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations, le directeur départemental des territoires, la directrice du secrétariat général commun départemental du Jura, la sous-préfète de Dole et la sous-préfète de Saint-Claude sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Lons-le-Saunier, le

11 SEP. 2023

Le Préfet

Serge CASTEL